

PREFET DE L'INDRE

DIRECTION DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE L'ÉCONOMIE
Bureau des collectivités locales et du contrôle

ARRÊTÉ du 26 OCT. 2015

- **déclarant d'utilité publique** le projet de transformation, par la Communauté de communes du pays d'Argenton-sur-Creuse, de l'ancienne ligne ferroviaire Le Pont-Chrétien – Chavin en véloroute / voie verte sur les communes du Pont-Chrétien-Chabenet, Saint-Marcel, Argenton-sur-Creuse, Le Pêchereau, Le Menoux et Chavin
- **portant cessibilité** des parcelles nécessaires à la réalisation de ce projet

**Le préfet de l'Indre,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le projet de transformation, par la Communauté de communes du pays d'Argenton-sur-Creuse, de l'ancienne ligne ferroviaire Le Pont-Chrétien – Chavin en véloroute / voie verte sur les communes du Pont-Chrétien-Chabenet, Saint-Marcel, Argenton-sur-Creuse, Le Pêchereau, Le Menoux et Chavin ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L.1, R.112-1 à R.112-24, R.121-1, R.131-3 à R. 131-14 et R. 132-1 à R. 132-4 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les documents d'urbanisme applicables sur les communes du Pont-Chrétien-Chabenet, Saint-Marcel, Argenton-sur-Creuse, Le Pêchereau, Le Menoux et Chavin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2008-12-0046 du 4 décembre 2008 portant modification des statuts de la Communauté de communes du pays d'Argenton-sur-Creuse ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du pays d'Argenton-sur-Creuse, en date du 19 octobre 2012, décidant de solliciter une déclaration d'utilité publique et un arrêté de cessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015093-0005 du 03 avril 2015 prescrivant l'ouverture d'une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire concernant le projet de transformation, par la Communauté de communes du pays d'Argenton-sur-Creuse, de l'ancienne ligne ferroviaire Le Pont-Chrétien – Chavin en véloroute / voie verte sur les communes du Pont-Chrétien-Chabenet, Saint-Marcel, Argenton-sur-Creuse, Le Pêchereau, Le Menoux et Chavin ;

Vu les pièces constatant que l'avis au public relatif à l'ouverture de l'enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire a été publié, affiché et inséré dans les journaux « La Nouvelle République du Centre Ouest » en date du 22 avril 2015 et du 5 mai 2015 et « L'Écho du Berry » en date du 23 avril 2015 et 7 mai 2015 et que le dossier d'enquête est resté déposé en mairies du Pont-Chrétien-Chabenet, Saint-Marcel, Argenton-sur-Creuse, Le Pêchereau, Le Menoux et Chavin du 5 mai 2015 au 27 mai 2015 inclus ;

Vu l'enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire qui s'est déroulée du 5 mai 2015 au 27 mai 2015 inclus ;

Vu les observations formulées par Monsieur le Maire du Pêchereau durant l'enquête publique, reprises dans le rapport du commissaire enquêteur ;

Vu les rapport, conclusions, procès-verbal et avis du commissaire enquêteur ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

Vu le dossier de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire tel que soumis à enquête ;

Considérant que la notification individuelle aux propriétaires du dépôt du dossier d'enquête en mairies, prévue à l'article R. 11-22 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été régulièrement effectuée ;

Considérant qu'à la suite de cette notification, le plan parcellaire et la liste des propriétaires établis par l'expropriant n'ont fait l'objet d'aucune contestation et que ces documents peuvent en conséquence être tenus pour exacts ;

Considérant que la notification aux propriétaires réels, présumés tels, usufruitiers et autres inconnus a été régulièrement affichée dans les communes du Pont-Chrétien-Chabenet, Saint-Marcel, Argenton-sur-Creuse, Le Pêchereau, Le Menoux et Chavin, comme en attestent les certificats établis par les maires ;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, personne n'a émis de réclamation, ni revendiqué la propriété de ces immeubles ;

Considérant que le projet d'aménagement plus global de la RD48a, prévu par la commune du Pêchereau dans le bourg, n'affecte pas le tracé de la voie verte / véloroute et en améliore la sécurité ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est déclaré d'utilité publique le projet de transformation, par la Communauté de communes du pays d'Argenton-sur-Creuse, de l'ancienne ligne ferroviaire Le Pont-Chrétien – Chavin en véloroute / voie verte sur les communes du Pont-Chrétien-Chabenet, Saint-Marcel, Argenton-sur-Creuse, Le Pêchereau, Le Menoux et Chavin, conformément au dossier annexé au présent arrêté.

Article 2 : La Communauté de communes du pays d'Argenton-sur-Creuse est autorisée à acquérir les immeubles nécessaires au projet, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, dans un délai de 5 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3 : Sont déclarées cessibles, au profit de la Communauté de communes du pays d'Argenton-sur-Creuse, les parcelles désignées sur l'état parcellaire ci-annexé.

Article 4 : Les pièces du dossier annexé au présent arrêté seront consultables à la Préfecture de l'Indre (Direction de l'Égalité des Territoires et de l'Économie / Bureau des Collectivités Locales et du Contrôle).

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, ainsi que par voie d'affichage en mairies du Pont-Chrétien-Chabenet, Saint-Marcel, Argenton-sur-Creuse, Le Pêchereau, Le Menoux et Chavin.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture, le président de la Communauté de communes du pays d'Argenton-sur-Creuse et les maires des communes du Pont-Chrétien-Chabenet, Saint-Marcel, Argenton-sur-Creuse, Le Pêchereau, Le Menoux et Chavin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire général,



Jean-Marc GIRAUD

La présente décision peut, dans un délai de **deux mois** à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux (adressé à M. le préfet de l'Indre, place de la Victoire et des Alliés – 36000 CHATEAUROUX) ou d'un recours hiérarchique (adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, direction générale des collectivités territoriales – 11 rue des Saussaies – Paris 8^{me}). Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois en saisissant le tribunal administratif de Limoges (1, cours Vergniaud – 87000 Limoges).

Les recours doivent être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception. Ils n'ont pas d'effet suspensif.



Communauté de Communes du pays d'Argenton-sur-Creuse

ETAT PARCELLAIRE

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
du 26 OCT. 2015,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,


Jean-Marc GIRAUD

REFERENCES		DESIGNATION DES TRAVAUX							COMMUNE			
		Transformation de l'ancienne voie ferroviaire Le Pont-Chrétien Chavin en véloroute/voie verte							CHAVIN			
INDICATIONS CADASTRALES					Date de mode d'acquisition	Propriétaires		Emprises		Reliquats		
N° du détail du plan parcellaire	Lieudit	Section numéro cadastral	Nature	Surface (m ²)		Etat-civil	Date et lieu de naissance	Numéro cadastral	Surface (en m ²)	Numéro cadastral	Surface (en m ²)	
1	Les Bignaux	D 427	Landes	3250	Acte du 15/09/1979 (Maître HOCQUET, notaire à Argenton) publié le 01/10/1979 (Volume 6269 n° 36) Acte des 24 et 30/01/1981 (Maître HOCQUET, notaire à Argenton) publié le 23/02/1981 (Volume 6735 n° 10)	INDIVISION EN PLEINE PROPRIETE : Madame FARCINE Joëlle, Lydie Epouse de MORICHON Jean-Paul demeurant 4 rue Henriette Labonne 36000 CHATEAUROUX Monsieur MORICHON Jean-Paul demeurant 4 rue Henriette Labonne 36000 CHATEAUROUX		19/05/1958 à Saint-Maur (36)	D 427	3250	-	-
2	La Gayenne	D 186	Landes	5298	Acte de donat ion en toute propriété du 19/06/2012 déposé le 20/09/2012 (Référence d'enlissement : 2012P6600) (Maître JACQUET, notaire à Neuvy St-Sépulchre)	PROPRIETAIRE EN PLEINE PROPRIETE : Monsieur PERRIN Julien, Gérard, Henri-Pierre demeurant 8 Fontpreverault 36340 MAILLET		15/04/1985 à Châteauroux	D 186	5298	-	-
3	La Roche	D 415	Landes	8647					D 415	8647	-	-
4	Le Patureau aux Chevaux	G 490	Landes	1720	Acte administratif du 29/12/1972 (Préfecture de l'Indre) publié le 15/01/1973 (volume 4286 n° 20) Attestation du 13/11/1982 (Maître BARBET, notaire à Argenton) publiée le 06/12/1982 (Volume 7336 n° 9) après décès survenu le 09/02/1981 de Madame RAFFIN Henriette, Amélie, née le 07/04/1894 à Chavin	PROPRIETAIRES EN INDIVISION : Héritiers de Monsieur MORICHON Contant, Robert décédé le 18/10/1992 à Châteauroux (36) : et de Madame FAUGUET Paulette, Marie Veuve de MORICHON Constant Robert décédée 09/02/2009 à Châtillon-sur-Indre (36) : (Les successions de MORICHON Constant et FAUGUET Paulette n'ont pas été réglées) <u>Propriétaire pour 1/3 :</u> Monsieur MORICHON Jean-Paul demeurant 4 rue Henriette Labonne 36000 CHATEAUROUX <u>Propriétaire pour 1/3 :</u> Madame MORICHON Jacqueline, Marie épouse de Monsieur CONTESSE Christian, Robert, André demeurant 26 rue de Chinon 78711 MANTES LA VILLE <u>Propriétaire pour 1/3 dont la succession n'a pas été réglée :</u> Monsieur MORICHON Jacques, Paul décédé le 13/04/2008 à Gargillesse-Dampierre lequel aurait eu trois enfants (d'unions différentes), dont : Aurore (adresse inconnue) Julien (adresse inconnue)		20/09/1927 à Pommiers (36) 07/11/1925 à Chavin (36) 01/12/1956 à Chavin (36) 01/01/1953 à Chavin (36) 03/08/1963 à Argenton-sur-Creuse (36) 10/01/1992 à Châteauroux (36) 27/10/1995 à Châteauroux (36)	G 490	1720	-	-

INDICATIONS CADASTRALES					Date de mode d'acquisition	Propriétaires		Emprises		Reliquats					
N° du détail du plan parcellaire	Lieudit	Section numéro cadastral	Nature	Surface (m²)		Etat-civil		Date et lieu de naissance	Numéro cadastral	Surface (en m²)	Numéro cadastral	Surface (en m²)			
5	Le Pré de la Coupe	G 499	Landes	2363	<p>Attestation du 29/12/2011 (Etude de Maître JACQUET - Notaire à Neuvy-Saint-Sépulchre) déposée le 20/01/2012 (Référence d'enlissement 2012P548) après décès de Monsieur RAFFIN Simon, Joseph, né le 03/12/1909 à Malicornay</p> <p>Attestation du 29/12/2011 (Etude de Maître JACQUET à Neuvy-Saint-Sépulchre) déposée le 24/01/2012 (Référence d'enlissement n° 2012P711) après décès de Madame DEFAIT Jeanne, Marie, Célestine, née le 15/04/1920 à Pommiers</p>	<p>INDIVISION EN PLEINE PROPRIETE :</p> <p><u>Propriétaire pour 1/4 :</u> Monsieur LAMY Paul, Jean décédé le 03/04/2014 à Châteauroux Etait marié à CHARBONNIER Odette, Madeleine (décédée le 04/12/2011 à Châteauroux) Succession de LAMY Paul en cours de règlement, chez Maître JACQUET à Neuvy Saint-Sépulchre (36) au profit de son fils LAMY Pierre-Jean, Jean-Luc, demeurant 12 Place Carnot 36130 DEOLS divorcé de PILLET Muriel, Ghislaine, Marlène,</p> <p><u>Propriétaire pour 1/4 :</u> Madame LAMY Marie, Solange Retraitée Epouse de AUVILLAIN Bernard, Jean, Marcel demeurant La Brande 36340 MOUHERS</p> <p><u>Propriétaire pour 1/4 :</u> Monsieur LAMY Jean, Joseph Retraité demeurant La Brande 36340 MOUHERS</p> <p><u>Propriétaire pour 1/20 :</u> Madame BARRAULT Bernadette, Solange, Pierrette, Sans profession, divorcée de MALOSSI Alain demeurant App. 113 - 31 rue Verlaine 36000 CHATEAUROUX</p> <p><u>Propriétaire pour 1/20 :</u> Monsieur BARRAULT Joël, Robert, Jules, Julien Accompagnateur de moyenne montagne Epoux de BLEDNICKI Lydie, Elisabeth demeurant 233 chemin de Garoumiou 06270 VILLENEUVE LOUBET</p> <p><u>Propriétaire pour 1/20 :</u> Madame BARRAULT Françoise, Marie, Jeanne Enseignante demeurant 18 rue Montaigne 36000 CHATEAUROUX</p> <p><u>Propriétaire pour 1/20 :</u> Monsieur BARRAULT Alain, Jean, Luc, Dominique Inspecteur de l'Education nationale Epoux de TISSIER Claudine, Danielle demeurant 16 allée des Chaumes 36330 LE POINCONNET</p> <p><u>Propriétaire pour 1/20 :</u> Monsieur BARRAULT Jean-Marc, Claude Enseignant Epoux de ROSSIGNOL Gabrielle, Michèle demeurant 5 rue des Aulnes 37550 SAINT-AVERTIN</p>									
														G 499	2363

INDICATIONS CADASTRALES					Date de mode d'acquisition	Propriétaires		Emprises		Reliquats		
N° du détail du plan parcellaire	Lieu-dit	Section numéro cadastral	Nature	Surface (m ²)		Etat-civil		Date et lieu de naissance	Numéro cadastral	Surface (en m ²)	Numéro cadastral	Surface (en m ²)
6	Le Pré de la Coupe	G 500	Landes	4148	Attestation du 05/03/1988 (Maître MAURY à Argenton) publiée le 06/05/1988 (Volume 8876 n° 12) après décès de ROULET Louis né le 27/02/1907 à Argenton et de LAGAUTRIERE Fernande née le 22/12/1910 à Chavin Acte partage du 14/04/2007 déposé le 11/05/2007 - Référence d'enlissement 2007P3552 (Etude MAURY - Notaire à Argenton)	PROPRIETAIRE EN PLEINE PROPRIETE :		31/01/1953 à Chavin (36)	G 500	4148	-	-
7	Le Pré de la Coupe	G 504	Landes	4941		Madame ROULET Christine Epouse de TISSERAND Jérôme, Joseph, Antoine demeurant Atelier 366, 18 rue de l'Eure 75014 PARIS						

Fait à Argenton-sur-Creuse, le 12 mars 2015

Le Président

Vincent MILLAN

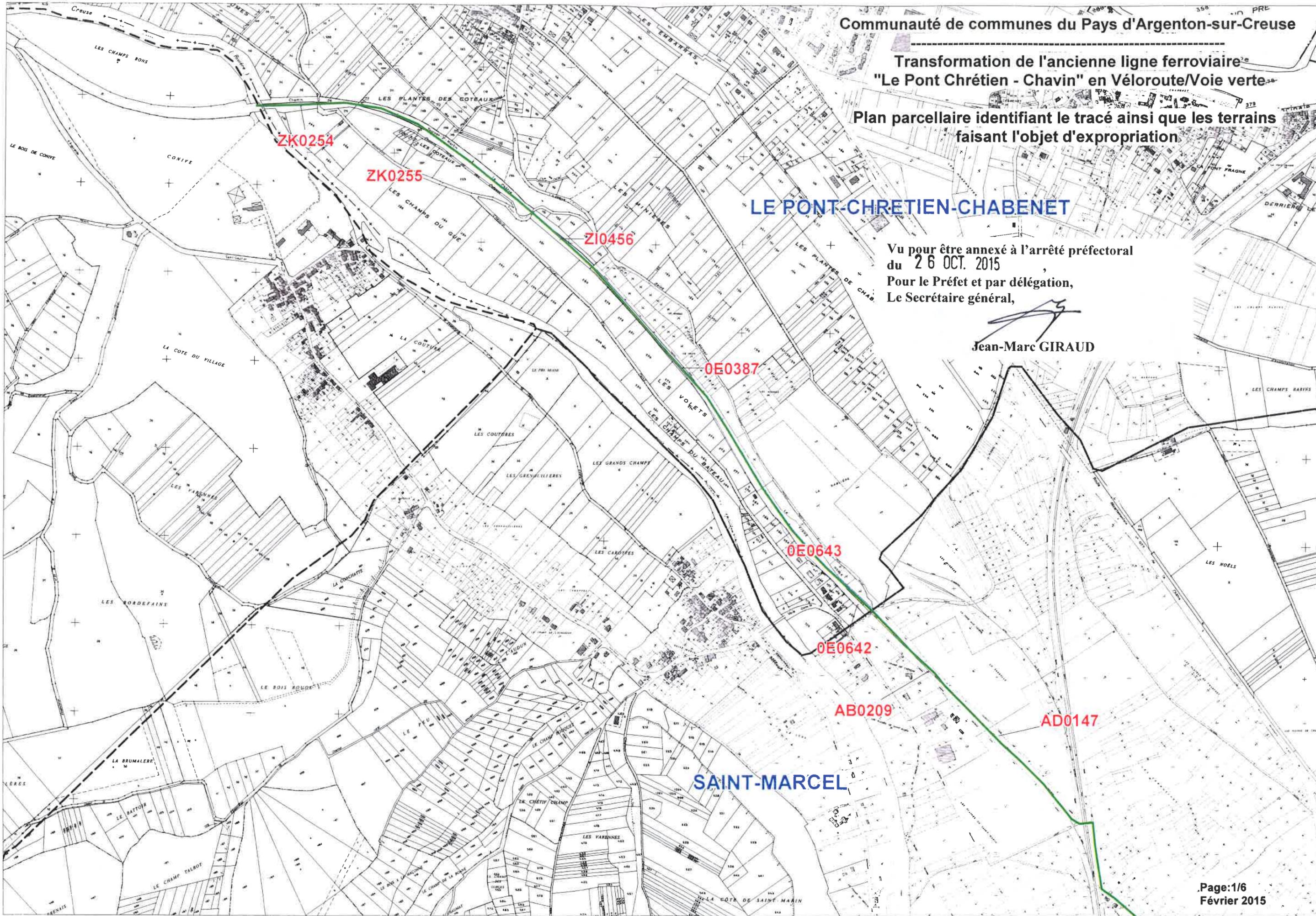
Transformation de l'ancienne ligne ferroviaire
"Le Pont Chrétien - Chavin" en Véloroute/Voie verte

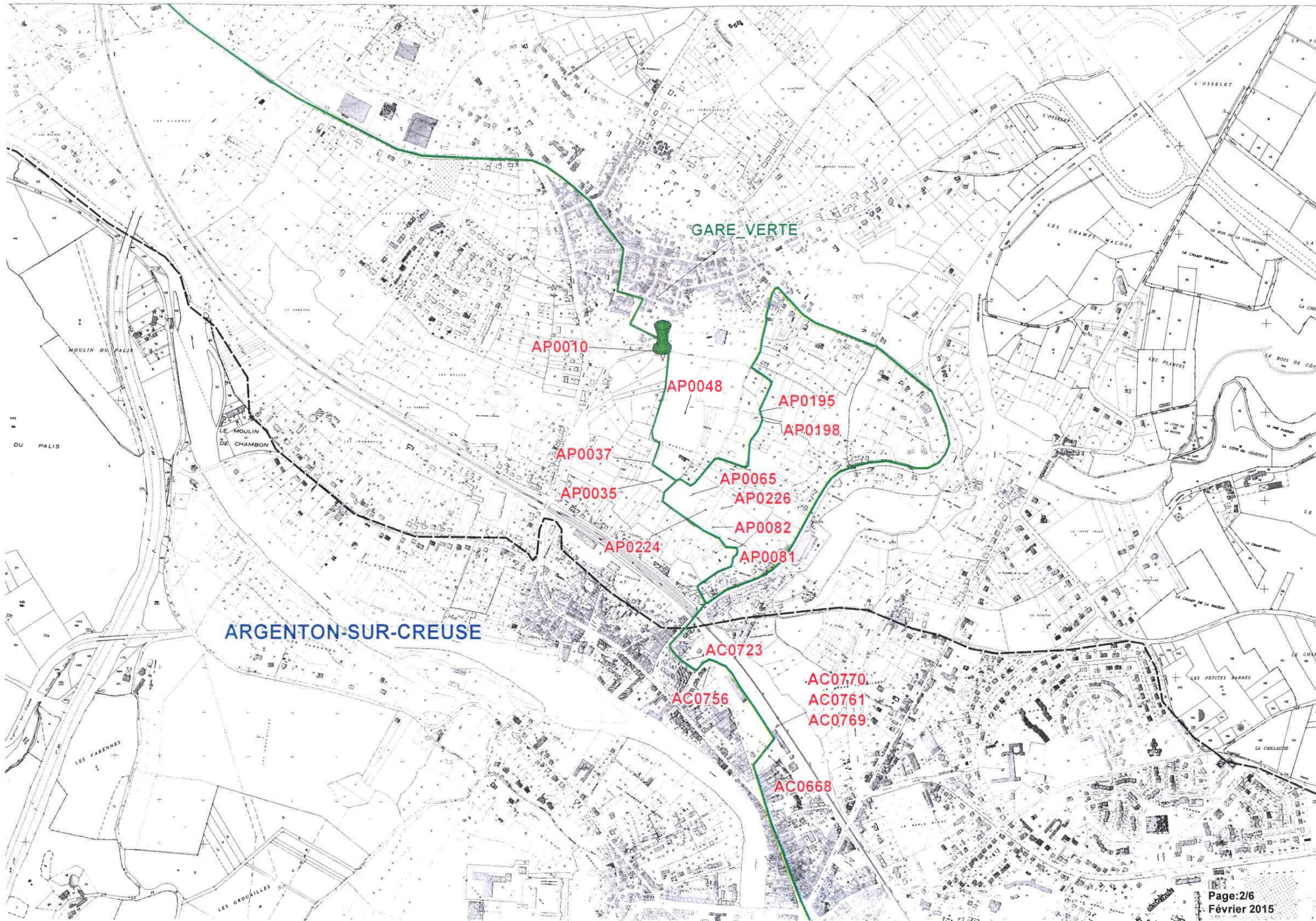
Plan parcellaire identifiant le tracé ainsi que les terrains
faisant l'objet d'expropriation

LE PONT-CHRETIEN-CHABENET

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
du 26 OCT. 2015
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,

Jean-Marc GIRAUD





GARE VERTE

ARGENTON-SUR-CREUSE

AP0010

AP0048

AP0195

AP0198

AP0037

AP0065

AP0035

AP0226

AP0082

AP0224

AP0081

AC0723

AC0770

AC0756

AC0761

AC0769

AC0668

ARGENTON-SUR-CREUSE

GARE VERTE

AM0035

AM0037

AM0038

AM0091

AN0040

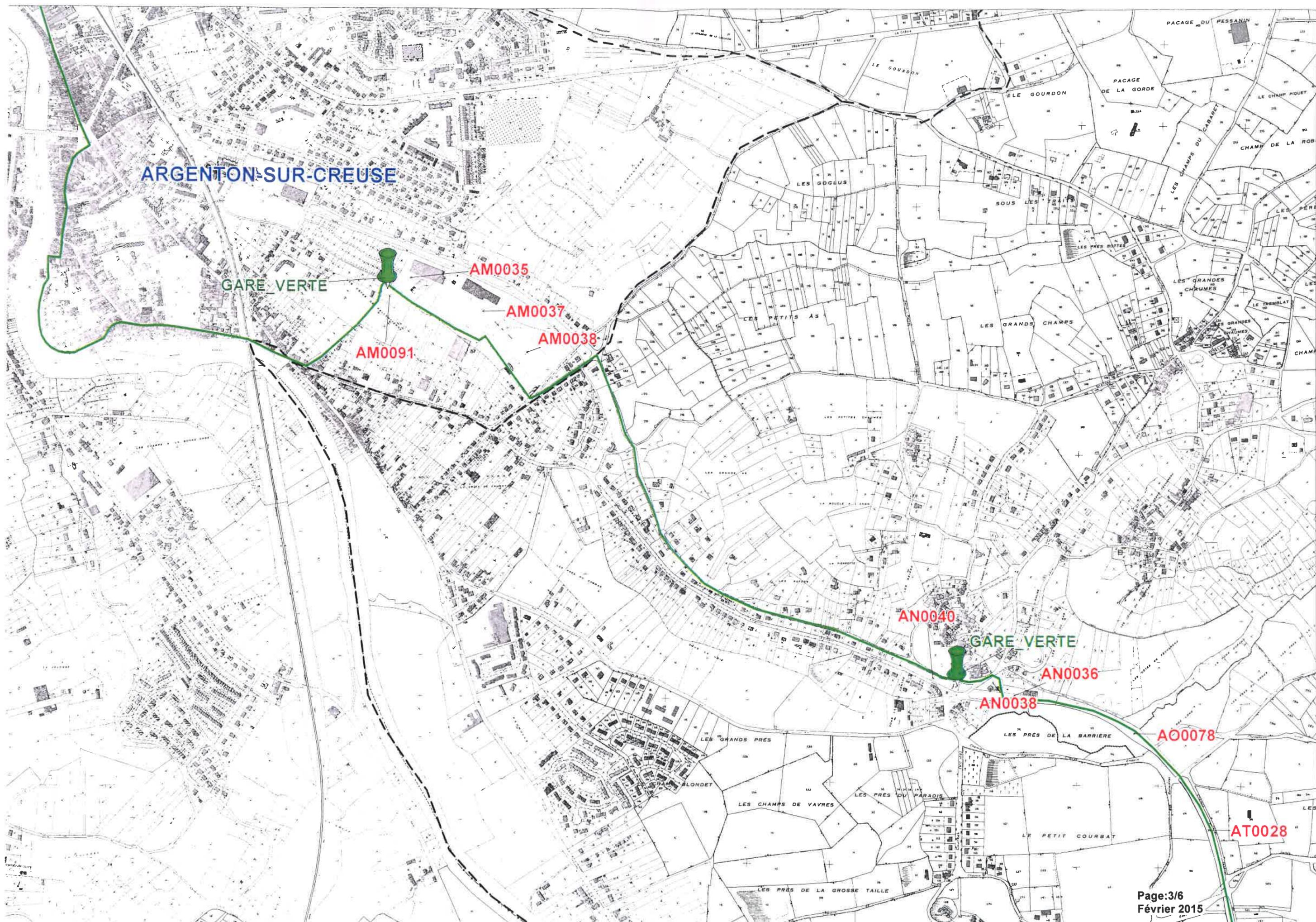
GARE VERTE

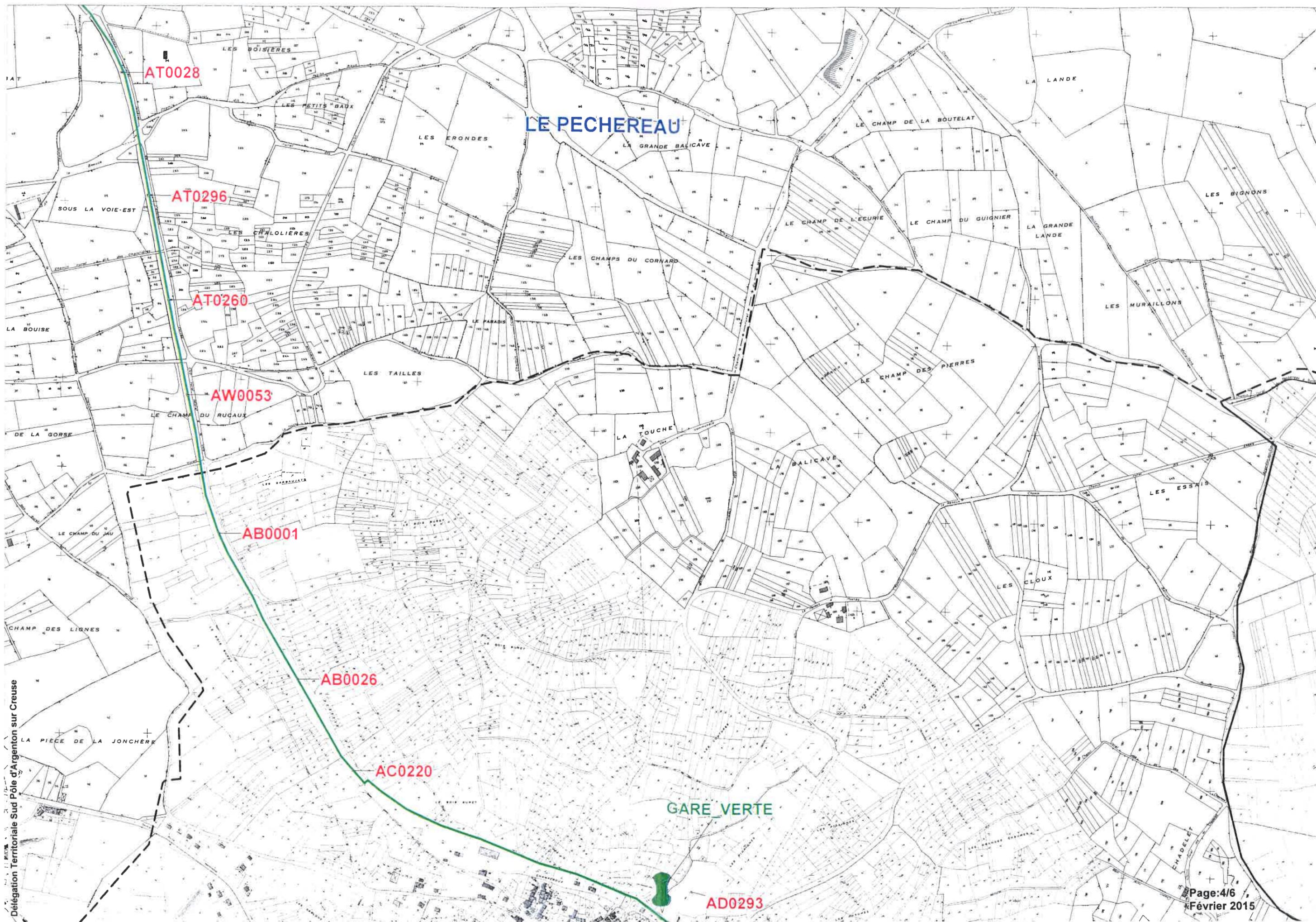
AN0036

AN0038

AO0078

AT0028





AT0028

AT0296

AT0260

AW0053

AB0001

AB0026

AC0220

LE PECHEREAU

GARE VERTE

AD0293

GARE VERTE

AD0293

LE MENOUX

AN0141

AO0173

AO0172

AO0008

AK0295

OD0404

OD0405

OD0407

OD0426

OD0409

OD0427

Détail :1

OD0427

Détail :2

OD0186

OD0186

OD0415

OD0414

OE0677

Détail :3

OD0415

